

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20211011-012****du 11 octobre 2021****n°012****page 1/3****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATIONmembres en exercice : 26PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARINPOUVOIRS (3) : Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.PREHER donne pouvoir à Mme BOURAT
M.MEUNIER donne pouvoir à Mme AZIHARIEXCUSES (4) : M.PICHON, Mme GODET, M.AURIAULT, M.BAILLY

Nom du secrétaire de séance : Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**OBJET : Rénovation de la piscine de Lenclôtre - Modification de marchés - Délibération rectificative**

Depuis le 1er janvier 2017, la piscine de Lenclôtre est un équipement sportif d'intérêt communautaire. Cette piscine, ouverte en 2009, a fait l'objet de rapports d'expertise dans le cadre de la garantie décennale faisant part de décollements de carreaux au niveau du bassin, signalés dès 2011.

En 2019, la collectivité a perçu un montant de 190 000 € pour réparation des dommages.

Néanmoins, des incertitudes persistaient sur la pérennité d'une réfection du bassin à l'identique, en revêtement carrelé. Les élus de Grand Châtellerault ont décidé de mener un audit technique pour mieux appréhender la problématique et les actions préventives ou correctives à mener. Suite au diagnostic, le choix s'est porté sur la réalisation d'un revêtement inox du bassin comme solution technique la plus adaptée.

Par ailleurs, des travaux correctifs ont été opérés pour remplacer des portes de vestiaires, reprendre des peintures de murs et refaire une partie du réseau eau chaude sanitaire défaillant.

Des travaux supplémentaires nécessaires à la rénovation de la piscine, entraînant une variation des marchés ont été validés lors des bureaux communautaires des 22 mars et 21 juin derniers.

Les travaux ont été réceptionnés le 22 juin 2021, cependant il s'avère que des montants pour les avenants des lots 2, 3 et 4, proposés lors du bureau du 21 juin dernier, sont erronés, ils doivent donc être corrigés avant l'établissement des DGD.

* * * * *

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20211011-012

du 11 octobre 2021

n°012

page 2/3

VU l'article R 2123-1 du code de la commande publique relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

Vu les articles R 2194-2 et R 2194-3 du code de la commande publique relatif aux travaux devenus nécessaires,

Vu l'article R 2194-8 du code de la commande publiques relatif aux modifications d'un faible montant,

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°15 du bureau communautaire du 9 septembre 2020 relatif à la réhabilitation de la piscine de Lenclôître,

VU la délibération n°9 du bureau communautaire du 22 mars 2021 relatif à la rénovation de la piscine de Lenclôître – modification de marchés

VU la délibération n°20 du bureau communautaire du 21 juin 2021 relatif à la rénovation de la piscine de Lenclôître – modification de marchés

CONSIDÉRANT que la délibération n°20 du bureau communautaire du 21 juin 2021, partiellement exécutée, présentait des erreurs matérielles sur les montants des lots 2, 3 et 4,

Le bureau communautaire, ayant délibéré:

- décide de rectifier les montants des lots 2, 3 et 4 mentionnés dans la délibération du 21 juin, conformément au tableau ci-dessous :

| N° du lot | Entreprise | Montant TTC engagé | Montant Avenant 1 TTC | Montant Avenant 2 TTC | Montant Avenant 3 TTC | Nouveau montant du marché TTC | % de variation du marché de base |
|-----------------|--------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| 1 | RBTP | 97 800,00 € | 4 623,30 € | 0,00 € | 630,00 € | 103 053,30 € | 5,37 % |
| 2 | RAMBAULT | 44 170,14 € | 0,00 € | 2 056,92 € | - | 46 227,06 € | 4,66 % |
| 3 | DURAND Menuiseries | 7 800,00 € | 0,00 € | -1 667,64 € | - | 6 132,36 € | -21,38 % |
| 4 | ZELLER | 381 169,26 € | 7 644,00 € | 0,00 € | 2 286,00 € | 391 099,26 € | 2,61 % |
| 5 | Hervé thermique | 37 740,00 € | 0,00 € | 4 800,00 € | - | 42 540,00 € | 12,72 % |
| 6 | Association Relais | 4 373,00 € | 0,00 € | - | - | 4 373,00 € | 0,00 % |
| Montant total : | | 573 052,40 € | 12 267,30 € | 5 189,28 € | 2 916,00 € | 593 424,98 € | 3,56% |

Lot n°2: entreprise RAMBAULT = travaux de carrelage au niveau de la douche et de réparation de carrelage, faïence et plinthe suite intervention de l'entreprise DURAND sur des menuiseries intérieures (article 2164-8 du code de la commande publique)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20211011-012

du 11 octobre 2021

n°012

page 3/3

+ value de : 2 056,92 € TTC (au lieu de + 1 840,56 € TTC)

Lot n°3 : entreprise DURAND Menuiseries = Suppression de pose d'huisseries (nombre 4) et prise en charge des travaux de réparation, réalisés par l'entreprise RAMBAULT, suite à leur intervention sur des reprises de menuiseries intérieures (articles 2164-2 et 2164-3 du code de la commande publique car un changement de titulaire est impossible pour des raisons techniques)

- value de 1 667,64 € TTC (au lieu de – 1 371,28 € TTC)

Lot n°4 : entreprise ZELLER = Ajout d'une main courante et de marquage au sol suite à la demande du contrôleur technique dans le cadre de l'accessibilité (article 2164-8 du code de la commande publique)

+ value de 2 286,00 € TTC (au lieu de – 2 494,37 € TTC)

- décide d'autoriser le Président ou son représentant à signer les modifications des lots correspondantes.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou acheteur)

Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault (CAGC)
78 boulevard Blossac – CS 10619
86106 CHATELLERAULT
SIRET : 40825071000014

Tél: 05 49 20 20 20

B - Identification du titulaire du marché public

Entreprise RAMBAULT
20 rue Henri Barbusse
86100 CHATELLERAULT

Tél. : 05 49 21 39 85
e-mail: rambault.sarl@orange.fr

C - Objet du marché public

Objet du marché public :

Affaire : 20 S0018

Rénovation de la piscine de Lencloître

Lot n°2 : Carrelage – Marché n° 20M67

Date de la notification du marché public : 06 octobre 2020

Montant initial du marché public : HT 36 808,45 €
TVA à 20 % 7 361,69 €
TTC 44 170,14 €

Montant du marché suite modification de marché n°1 : Inchangé compte tenu que la modification concernait uniquement la prolongation du délai contractuel

D - Objet de la modification du marché

Modifications introduites par le présent document :

Le présent document a pour objet la modification du coût des travaux de l'opération :

Conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, des travaux de modification suivants ont été rendus nécessaires représentant au total une plus-value de + 1 714,10 € HT soit 2 056,92 € TTC (cf devis n° 2100067 et n°2100068)

Ces modifications représentent au total une plus-value de :

HT : 1 714,10 €
TVA à 20 % : 342,82 €
TTC : 2 056,92 €

Incidence financière sur le marché :

La modification du marché a une incidence financière sur le montant de la mission :

NON

OUI

Le nouveau montant des travaux de ce lot est porté à :

HT : 38 522,55 €
TVA à 20 % : 7 704,51 €
TTC : 46 227,06 €

Cette modification représente 4,66 % d'augmentation par rapport au montant du marché initial.
L'ensemble des pièces constituant le Marché Initial reste applicable.

E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'acheteur)

A : CHATELLERAULT, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'acheteur)

G - Notification de la modification du marché n°2 au titulaire du marché

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification de marché »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public.)

« Reçue à titre de notification, par voie électronique, copie de la présente modification du marché »

A (lieu) :

Le (date) : A (heure) : h

Cachet et Signature du titulaire,

Date de mise à jour : 25/02/2011.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

S

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou acheteur)

Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault (CAGC)
78 boulevard Blossac – CS 10619
86106 CHATELLERAULT
SIRET : 40825071000014

Tél : 05 49 20 20 20

B - Identification du titulaire du marché public

Entreprise DURAND Menuiserie
9 rue Ningesser
86580 Biard

Tél. : 05 49 58 30 17
e-mail: durand-menuiserie@orange.fr

C - Objet du marché public

Objet du marché public :

Affaire : 20 S0018

Rénovation de la piscine de Lencloître

Lot n°3 : Menuiseries Bois – Marché n° 20M68

Date de la notification du marché public : 06 octobre 2020

Montant initial du marché public : HT 6 500,00 €
TVA à 20 % 1 300,00 €
TTC 7 800,00 €

Montant du marché suite modification de marché n°1 : Inchangé compte tenu que la modification concernait uniquement la prolongation du délai contractuel

D - Objet de la modification du marché

Modifications introduites par le présent document :

La présente modification du marché a pour objet la modification du coût des travaux de l'opération :

Conformément aux articles R2194-2, R2194-3 et R2194-5 du code de la commande publique, des travaux de modification suivants ont été rendus nécessaires (prise en charge de travaux de carrelage réalisés par une autre entreprise suite dépose de menuiseries + non réalisation de changement de 4 menuiseries) et qu'un changement de titulaire est impossible pour des raisons économiques ou techniques.

(cf devis entreprise Rambault n°2100068 du 04/06/2021 d'un montant de 1 187,64 € TTC pour la reprise de carrelage, faïence et plinthes et devis du 18/06/2021 moins-value de 480 € TTC pour non dépose des blocs portes)

Ces modifications représentent au total une moins-value de :

HT : - 1 389,70 €
TVA à 20 % : - 277,94 €
TTC : - 1 667,64 €

Incidence financière sur le marché :

La modification du marché a une incidence financière sur le montant de la mission :

NON

OUI

Le nouveau montant des travaux de ce lot est porté à :

HT : 5 11
TVA à 20 % : 1 02
TTC : 6 13

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le **SLO**
ID : 086-248600413-20211011-BC_20211011_012-DE

Cette modification représente 21,38 % de baisse par rapport au montant du marché initial.
L'ensemble des pièces constituant le Marché Initial reste applicable.

E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'acheteur)

A : CHATELLERAULT, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'acheteur)

G - Notification de la modification du marché n°2 au titulaire du marc

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification de marché »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public.)

« Reçue à titre de notification, par voie électronique, copie de la présente modification du marché »

A (lieu) :

Le (date) : A (heure) : h

Cachet et Signature du titulaire,

Date de mise à jour : 25/02/2011.



Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le 
ID : 086-248600413-20211011-BC_20211011_012-DE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou acheteur)

Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault (CAGC) Tél : 05 49 20 20 20
78 boulevard Blossac – CS 10619
86106 CHATELLERAULT
SIRET : 248600413 0012

B - Identification du titulaire du marché public

Entreprise ZELLER Tél.: 04 86 68 90 18
254 chemin de la Farlède e-mail: info@zeller-france.fr
83500 La Seyne sur mer www.zeller-france.fr

C - Objet du marché public

Objet du marché public : **Rénovation de la piscine de Lençloître**
Affaire n°20S0018
Lot n°4 : **Bassin inox – Marché n° M20M69**

Date de la notification du marché public : 06 octobre 2020

| | | |
|------------------------------------|----------|--------------|
| Montant initial du marché public : | HT | 317 641,05 € |
| | TVA 20 % | 63 528,21 € |
| | TTC | 381 169,26 € |

| | | |
|---|----------|--------------|
| Montant du marché public suite modification de marché n°1 : | HT | 324 011,05 € |
| | TVA 20 % | 64 802,21 € |
| | TTC | 388 813,26 € |

Montant du marché suite modification de marché n°2 : Inchangé compte tenu que la modification concernait uniquement la prolongation du délai contractuel

D - Objet de la modification du marché

Modifications introduites par le présent document : **La présente modification du marché a pour objet :**

Le présent document a pour objet la modification du coût des travaux de l'opération :

Conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, des travaux de modification suivants ont été rendus nécessaires (cf devis n°21012 du 08/03/2021)

Ces modifications représentent au total une plus-value de :

| | | |
|------------|---|------------|
| HT | : | 1 905,00 € |
| TVA à 20 % | : | 381,00 € |
| TTC | : | 2 286,00 € |

Incidence financière sur le marché :

La modification du marché a une incidence financière sur le montant de la mission :

NON

OUI

Le nouveau montant des travaux de ce lot est porté à :

| | | |
|------------|---|--------------|
| HT | : | 325 916,05 € |
| TVA à 20 % | : | 65 183,21 € |
| TTC | : | 391 099,26 € |

Le total des modifications de marché représente 2,61 % d'augmentation par rapport au montant initial.

L'ensemble des pièces constituant le Marché Initial reste applicable.

E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'acheteur)

A : CHATELLERAULT, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'acheteur)

G - Notification de la modification du marché n°3 au titulaire du marché

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification de marché »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public.)

« Reçue à titre de notification, par voie électronique, copie de la présente modification du marché »

A (lieu) :

Le (date) : A (heure) : h

Cachet et Signature du titulaire,

